

## Gestion des risques pour les organismes publics

La gestion des risques : un terme à la mode, mais de quoi parle-t-on lorsque vient le temps de la mettre en application?



La gestion de risques pour le domaine public est similaire à toute autre entreprise, mais diffère de façon importante lorsque vient le moment d'évaluer l'environnement politique. Un organisme public doit : prendre en considération les lois et règlements qui le régissent, considérer l'impact sur son image publique et sa réputation, analyser et optimiser les méthodes de financement qui lui sont spécifiques.

Par exemple, un gouvernement fédéral, provincial ou municipal peut assumer un risque financier plus élevé qu'une entreprise car il peut, au besoin, utiliser son pouvoir de taxation pour financer les conséquences d'un risque qu'il a évalué comme peu probable, mais qui s'est réalisé. Par contre, en sous-évaluant ces risques et en mettant à contribution les payeurs de taxes, nos dirigeants publics assument le risque de perdre la confiance et le respect de leurs commettants et d'en assumer les conséquences lors du renouvellement de leur mandat.

Il est donc primordial pour les organismes publics de prendre au sérieux le processus de gestion de leurs risques. Il leur faut connaître les risques auxquels ils doivent faire face, être en mesure de les quantifier sur le plan financier et politique, bien comprendre les enjeux des méthodes d'atténuation des risques et de les appliquer de façon à minimiser l'impact financier et public.

Un bon gestionnaire public se doit d'évaluer de façon stratégique les méthodes de transfert de risque qu'il entend utiliser. Son objectif est de contrôler ce qu'il transfère à un tiers de façon à ne pas subir les conséquences advenant l'incapacité du tiers à assumer les risques que l'organisme lui avait transférés. Le domaine public est intraitable pour les gestionnaires fautifs. Ces derniers auront avantage à considérer des méthodes de financement de risques innovatrices.

En appliquant des mesures efficaces de gestion des risques, les organismes publics bénéficient des avantages suivants :

- Protéger la réputation et l'image publique de l'organisme public;
- Épargner temps, ressources humaines et ressources financières;
- Assurer la stabilité et la fluidité des opérations et des services;
- Prévenir ou réduire la responsabilité juridique et sociale;
- Minimiser les possibilités de dommages corporels et matériels;
- Minimiser les dommages à l'environnement;
- Améliorer la capacité de l'organisme à se préparer à diverses situations problématiques.

Chez GPL, nous sommes en mesure de mettre en place un mécanisme fonctionnel de gestion des risques, de faire la formation et le coaching et de façon ponctuelle, assister les gestionnaires des organismes publics à atteindre leurs objectifs.

**Pour nous joindre :**  
Louis Proulx  
lproulx@gplassurance.com  
☎ 450-781-2086

[www.gplassurance.com](http://www.gplassurance.com)

*Solutions sur mesure* | *Service personnalisé*

**GPL**  
assurance

Les services de professionnels reconnus • Une expertise inégalée du marché de l'assurance • Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque • La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation • Des solutions à des problèmes complexes

Ce bulletin est produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une opinion sur les garanties d'assurance mentionnées, ni un avis juridique.